



Bilan - Résultats du questionnaire relatif aux besoins en matière d'accueil de jour des enfants

1. But de l'analyse

En septembre 2009, le peuple approuvait la modification de la Constitution vaudoise. L'art. 63a « Ecole à journée continue » impose depuis lors aux communes l'organisation d'un accueil parascolaire surveillé, sous forme d'école à journée continue durant toute la durée de la scolarité obligatoire.

Dans le cadre des réflexions vouées à la mise en application de cette nouvelle obligation, la Municipalité de Pully, par sa Direction de la jeunesse et des affaires sociales (ci-après DJAS), a aussitôt décidé de procéder à une étude auprès des parents d'enfants en âge de scolarité.

Les objectifs étaient de :

- Définir les besoins et attentes des familles pulliérannes.
- Étudier différents scénarii.
- Planifier les projets qui permettront de mettre sur pied, par étape, les structures d'accueil nécessaires. Le but étant de tendre à répondre à la demande.

La question des places d'accueil, pour les enfants âgés de 0 à 4 ans, étant constamment à l'ordre du jour, les parents de ces enfants ont été associés à cette démarche.

Fin janvier 2012, **1'501 familles** pulliérannes, avec enfants de **0 à 12 ans**, ont reçu un questionnaire relatif aux besoins en matière d'accueil de jour.

Un délai de retour au 24 février leur était imparti. **587 questionnaires** ont été retournés, soit un **taux de participation de 39.1%**.

Les parents ont pu se prononcer sur les thèmes suivants :

- Environnement familial et activité professionnelle (composition du ménage, taux d'activité professionnelle et enfants scolarisés en dehors de Pully).
- Solution de garde actuellement utilisée (solution actuelle, changement et degré de satisfaction).
- Trajets (déplacements, autonomie, distance).
- Critères de choix (prix repas et tarif horaire).
- Évaluation des besoins - Enfants de 0 à 4 ans (besoins et horaires).
- Évaluation des besoins - Enfants en âge de scolarité (besoins, horaires et durée pause de midi).

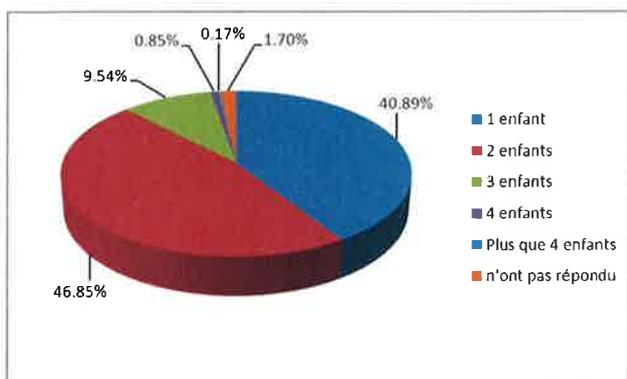
2. Informations personnelles des familles

Les ménages pullériens ayant répondu ont, dans leur grande majorité, un ou deux enfants, ces résultats reflétant parfaitement la tendance nationale actuelle. Dans le cadre du recensement fédéral 2011, la moyenne cantonale par ménage d'enfants âgés de 0 à 15 ans s'élevait à 1.1, 1.0 pour Pully.

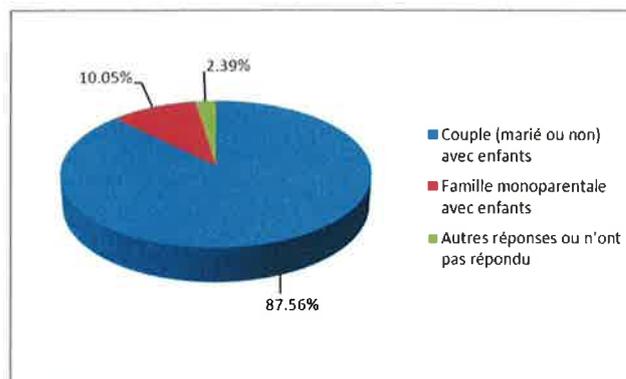
Pour 85.91% des familles, les deux parents travaillent, une solution de garde s'avérant donc nécessaire. Cela conforte pleinement les résultats de la votation populaire qui imposera aux communes, dès 2015, l'organisation d'un accueil préscolaire et parascolaire.

15.08% des enfants sont scolarisés hors des établissements publics, les familles ayant opté pour des établissements privés notamment en raison de la prise en charge à la journée des enfants. Il est facilement imaginable que ce taux s'abaissera rapidement avec l'introduction de nouvelles prestations communales.

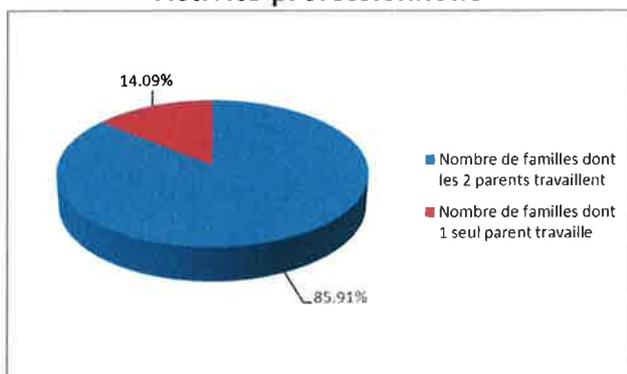
Composition des 587 familles



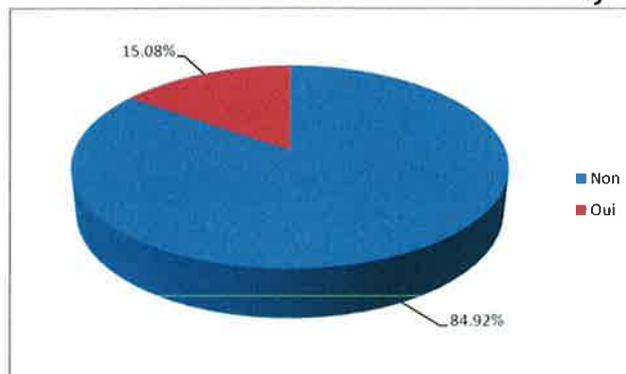
Composition des 587 ménages



Activité professionnelle



Enfants scolarisés en dehors de Pully



3. Trajets

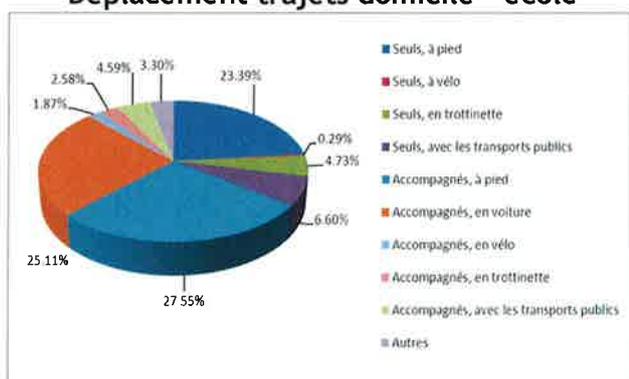
$\frac{2}{3}$ des enfants sont accompagnés durant le trajet à l'école (Pédibus, parents, accueillantes en milieu familial, UAPE, etc.). Les parents souhaitent clairement un accompagnement de leurs enfants jusqu'en 7^e année primaire. Au-delà, ce sont souvent les enfants eux-mêmes qui ne souhaitent plus être accompagnés. Le mode de prise en charge devrait donc tendre vers un accompagnement sur les trajets de l'école pour les enfants de 4 à 9 ans.

De plus, les parents estiment que leurs enfants peuvent se déplacer seuls de 0 à 1'000 m. Au-delà, un accompagnement à pied ou motorisé est souhaité.

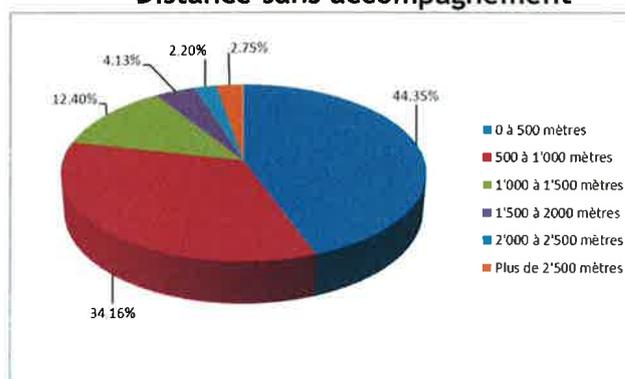
Afin de répondre à cette demande, dès août 2012, la Ville de Pully a introduit une nouvelle prestation en matière de transports, à savoir :

- **Abonnement annuel gratuit « Junior » Mobilis 2 zones (Grand Lausanne)** pour tous les enfants pullliérans, de la 5^e à la 11^e année, qui fréquentent un établissement scolaire public situé à plus d'1km de leur domicile.
- **Réduction de 50% du prix d'un abonnement annuel « Junior » Mobilis 2 zones (Grand Lausanne)** pour tous les jeunes Pullliérans, âgés de 11 à 20 ans en formation, dont le lieu de formation, d'études ou apprentissage se situe à plus d'1km de leur lieu de domicile. Le revenu annuel brut des parents doit être égal ou inférieur à CHF 95'000.00.

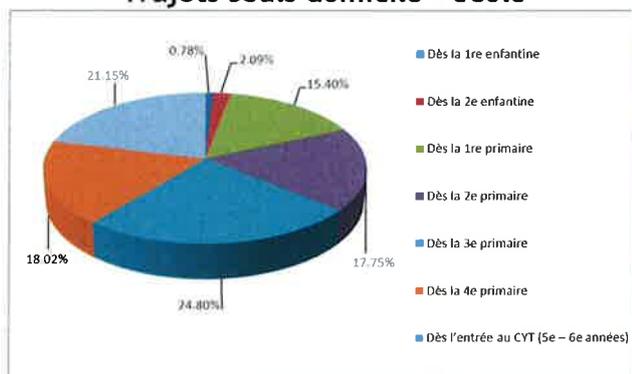
Déplacement trajets domicile - école



Distance sans accompagnement



Trajets seuls domicile - école



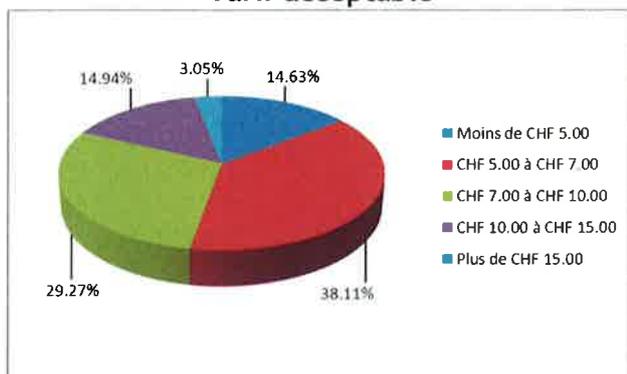
4. Critères de choix

70% des parents estiment convenable que le coût par heure de garde se situe entre CHF 5.00 et CHF 10.00. Ce prix correspond aux coûts effectifs actuels des prestations parascolaires, calculés sur la base d'une journée d'accueil de 10 heures. Les prestations préscolaires s'élèvent, quant à elles, plutôt aux alentours de CHF 13.00 par heure de garde.

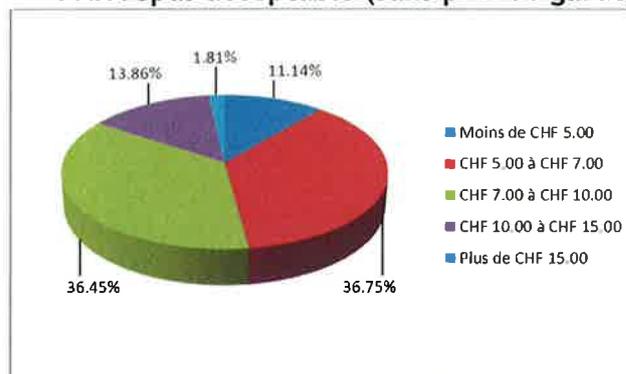
Actuellement, la fourchette de prix des repas (frais de garde non inclus et subventions communales comprises) est comprise entre CHF 5.00 (préscolaire) et CHF 8.00 (parascolaire). On constate que les tarifs sont en adéquation avec les prix que 36.75% des parents sont disposés à payer.

Concernant les critères conduisant au choix d'une structure d'accueil, celui de la qualification du personnel est le plus important. Il va dans le sens de la volonté exprimée par le Service cantonal de protection de la jeunesse dans son cadre de référence.

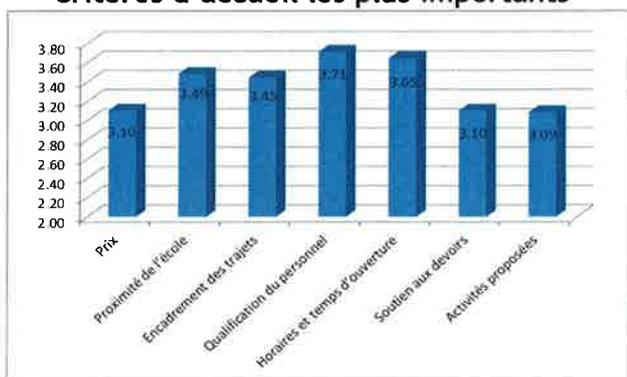
Tarif acceptable



Prix repas acceptable (sans prix de garde)



Critères d'accueil les plus importants

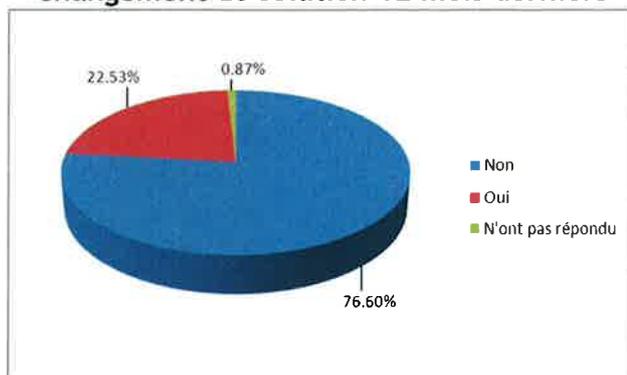


5. Solutions de garde actuellement utilisées

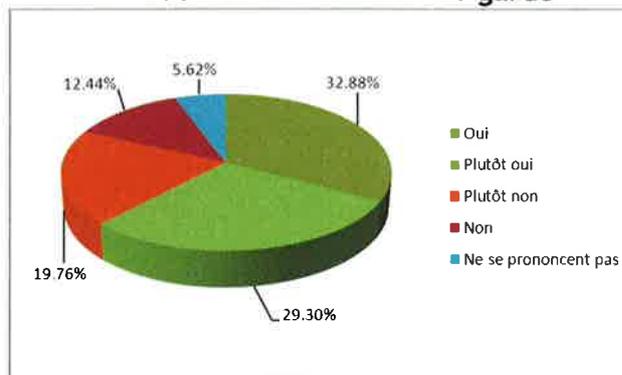
Seul 1/4 des familles a modifié sa solution de garde durant les 12 derniers mois. Vu les difficultés rencontrées dans le cadre des recherches de solution de garde, ce résultat est aisément compréhensible.

Plus de 60% des familles sont satisfaites des solutions de garde trouvées. Le concept pulliëran convient aux attentes des citoyens. Il faut toutefois pondérer ce résultat en regard du peu de solution de garde disponible pour les enfants de 9 à 12 ans. Le nombre de familles, dont les enfants se trouvent dans cette tranche d'âge, ont globalement moins souvent répondu que les parents des enfants âgés de 0 à 8 ans.

Changement de solution 12 mois derniers



Satisfaction solution de garde



6. Évaluation des besoins

Le **taux de réponse** est de **39.1%**. La question de l'évaluation et de l'interprétation du 60% des familles n'ayant pas répondu s'est posée. Il est imaginable qu'ont répondu au questionnaire surtout les parents qui utilisent ou qui ont l'intention d'utiliser des services de garde. Ainsi, les 587 ménages (ci-après l'échantillon) ayant répondu ne sont pas pleinement représentatifs de la population concernée par rapport à la demande de solutions de garde.

Une simple comparaison entre l'échantillon et la population pulliérane, dont les enfants sont âgés de 0 à 14 ans, montre effectivement la présence d'un biais. Les deux populations ont donc été comparées par rapport à deux indicateurs qui, très probablement, influencent la demande de services d'accueil :

- le nombre d'enfants ;
- le taux d'occupation des parents.

Une surreprésentation dans l'échantillon a été établie pour :

- Les familles nombreuses.
- Les ménages où l'épouse travaille à plein temps ou à temps partiel supérieur à 50%.

Pour pallier à ces biais dans les données de l'échantillon, il a été procédé, avec l'aide de l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), à une pondération des données obtenues dans le questionnaire en fonction du nombre d'enfants, du type de ménage (monoparental ou biparental) et du taux d'occupation de chacun des parents. Lors de la pondération, l'échantillon a été gonflé afin qu'il atteigne la taille de la population pulliérane, soit 1'501 ménages.

De cette manière, les résultats obtenus avec l'échantillon pondéré peuvent être directement interprétés comme se rapportant à la population pulliérane et donc aux besoins réels des familles.

7. Accueil préscolaire (enfants âgés de 0 à 4 ans)

Besoins exprimés en %, après pondération

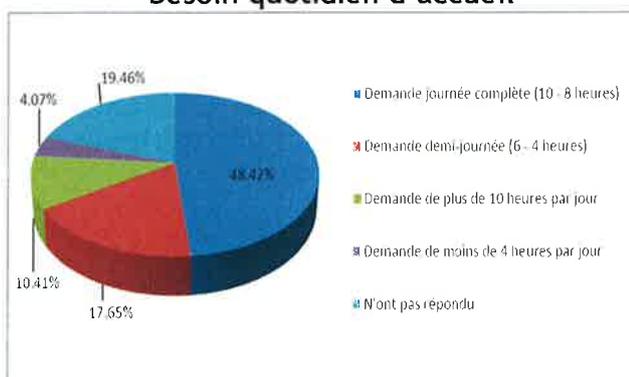
	Matinée			Repas			Après-midi		
	Crèche	Garderie	AFJ*	Crèche	Garderie	AFJ*	Crèche	Garderie	AFJ*
	0 à 2.5 ans	2.5 à 4 ans	0 à 4 ans	0 à 2.5 ans	2.5 à 4 ans	0 à 4 ans	0 à 2.5 ans	2.5 à 4 ans	0 à 4 ans
Lundi	53%	84%	5%	48%	65%	5%	40%	60%	5%
Mardi	44%	91%	5%	38%	79%	6%	37%	72%	6%
Mercredi	39%	66%	3%	35%	49%	4%	29%	35%	3%
Jeudi	45%	71%	4%	40%	67%	5%	35%	59%	5%
Vendredi	38%	93%	3%	33%	74%	4%	28%	70%	4%
Moyenne	44%	81%	4%	39%	67%	5%	34%	59%	4%

Besoins exprimés en nombre de places, après pondération

	Matinée			Repas			Après-midi		
	Crèche	Garderie	AFJ*	Crèche	Garderie	AFJ*	Crèche	Garderie	AFJ*
	0 à 2.5 ans	2.5 à 4 ans	0 à 4 ans	0 à 2.5 ans	2.5 à 4 ans	0 à 4 ans	0 à 2.5 ans	2.5 à 4 ans	0 à 4 ans
Lundi	150	108	21	137	88	23	114	81	21
Mardi	132	121	25	115	108	28	109	99	27
Mercredi	110	87	17	100	67	18	83	49	16
Jeudi	133	97	20	119	92	23	105	81	22
Vendredi	106	120	16	93	98	20	79	94	18
Moyenne	125.9	106.4	19.5	112.5	90.4	22.2	97.9	80.5	20.6

* Accueil familial de jour

Besoin quotidien d'accueil



8. Accueil parascolaire (enfants de plus de 4 ans)

Les enfants âgés de 4 à 6 ans ont besoin d'une prise en charge globale. Ils ne sont que très peu ou pas autonomes. Les parents des enfants de cette tranche d'âge ont donc répondu plus activement pour exprimer leurs besoins. Plus l'enfant grandit et plus la tendance s'inverse.

Environ la moitié de cette catégorie recherche une solution de garde durant 8 à 10 heures par jour. ²/₃ des familles ont émis un besoin en matière d'accueil de leurs enfants, principalement durant la pause de midi (50%) et la fin de journée (40%). L'accueil du matin est peu demandé en raison de l'accompagnement des enfants par leurs parents.

Concernant l'horaire de fermeture des structures d'accueil, 36% des parents souhaitent une prise en charge plus tardive que l'heure actuelle qui est de 18h00.

Besoins exprimés en %, après pondération

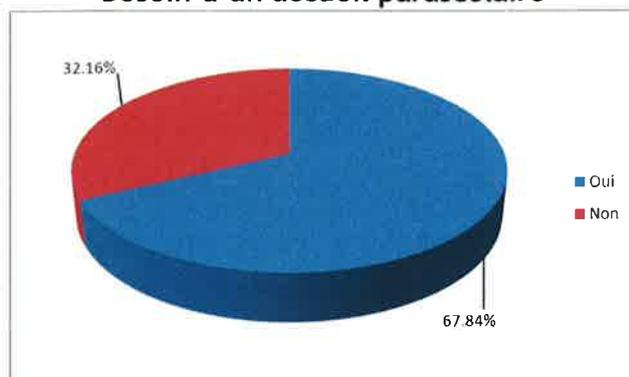
	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Accueil collectif	AFJ*								
Matin	21%	3%	21%	4%	16%	2%	19%	4%	19%	3%
Matinée (4-5 ans)					35%	7%				
Repas	61%	10%	64%	10%	27%	3%	59%	8%	50%	9%
Après-midi congé (4-5 ans)	51%	9%	60%	17%	38%	4%	66%	8%	43%	9%
Fin journée	47%	7%	51%	8%	16%	3%	47%	6%	36%	6%
Moyenne	45%	7%	49%	10%	26%	4%	48%	6%	37%	7%

Besoins exprimés en nombre de places, après pondération

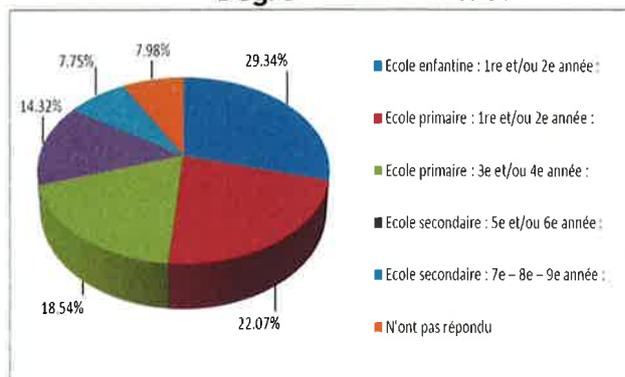
	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Accueil collectif	AFJ*								
Matin	147	23	153	29	106	14	138	28	128	20
Matinée (4-5 ans)					67	13				
Repas	414	70	430	71	179	24	401	56	343	61
Après-midi congé (4-5 ans)	97	18	116	33	72	7	126	15	82	17
Fin journée	316	50	340	57	106	19	312	48	239	43
Moyenne	243	40	260	47	106	15	244	37	198	35

* Accueil familial de jour

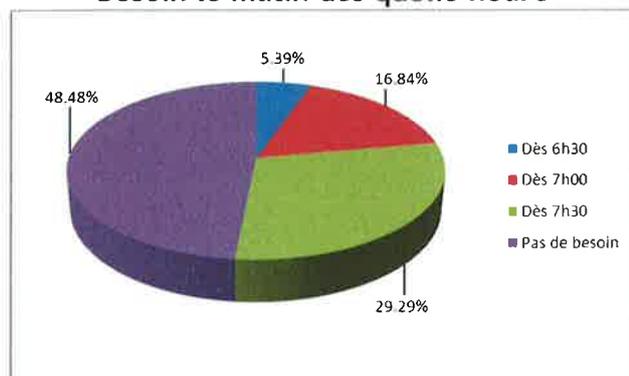
Besoin d'un accueil parascolaire



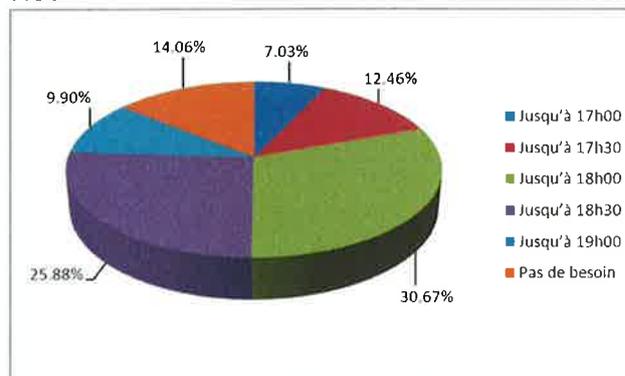
Degré scolaire actuel



Besoin le matin dès quelle heure



Heure de fermeture idéale



9. Suite de la démarche - Création d'un groupe de travail

L'art. 63a, modifiant la Constitution vaudoise, impose aux communes d'offrir des structures d'accueil pour tous les élèves de la 1^e à la 11^e année scolaire. Ce sont donc des enfants de 4 à 15 ans qui devront être accueillis sur demande :

- le matin avant le début de l'école ;
- à midi ;
- le mercredi après-midi ;
- en fin d'après-midi à l'issue des horaires scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Il s'agit donc d'enfants d'âges très différents et surtout avec des besoins hétérogènes. Il y a également lieu d'intégrer à la réflexion les normes cantonales, émises par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants et le Service de protection de la jeunesse, en matière d'accueil des enfants.

Afin de gérer la suite des opérations, un groupe de travail a été mis sur pied en août 2012 par la DJAS, en collaboration avec la Fondation de l'enfance et de la jeunesse. Ses missions sont :

1. La mise sur pied d'un concept d'encadrement et de solutions d'accueil pour les enfants en âge de scolarité en réponse aux besoins exprimés.

2. La recherche de locaux ou de partenariats avec des organisations/entités existantes permettant de répondre au mieux à la demande. Deux nouveaux lieux d'accueil ont ainsi déjà vu le jour à la rentrée scolaire 2013 :

- « Accueil pour enfants en milieu scolaire - APEMS » au sein du collège Jules Loth. Il permet l'accueil de 80 enfants, de la 4^e à la 7^e année, durant le temps scolaire.
- « Salle pique-nique » au sein du collège de Chantemerle. Il permet l'accueil à midi de 25 enfants de la 3^e à la 6^e année durant le temps scolaire.

3. Une réflexion sur la création de nouvelles structures d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans. Cette réflexion débutera au printemps 2014.

La Municipalité remercie chaleureusement les parents d'avoir répondu à ce questionnaire ainsi que toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont œuvré à la réalisation de cette analyse.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
G. Reichen



Le secrétaire
Ph. Steiner